

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 14 Février 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 14 Février 2018

Etaient présents : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, F. RANGER, P. BOURGEOIS et S. LION, adjoints, A-M. GERVAIS, B. DURAND, P. DUVIC, J-P. MONS, A. FONT, C. CHEVREUX, F. JOST, M. BAUDOT, F. LAURENT.

Absent : J. CAILLEUX

POUVOIRS : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS, Mme Louissette TRICHET à Mme Sandrine LION, Mme Marie-Claude JOLY à Mme Martine BAUDOT, Mr Eric BEC à M. Fabien LAURENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

---

Approbation du compte rendu du **Conseil municipal du 23 Janvier 2018.**

***Récompense CAUE :***

En préalable, Madame le Maire informe qu'elle s'est déplacée à la Maison de l'Architecture, des Territoires et des Paysages (MATP) à Angers jeudi dernier car la municipalité a reçu, avec le cabinet TALPA, une récompense remise par l'ordre régional des architectes avec mention de la part du CAUE 49 pour l'aménagement du centre-bourg. Un trophée en ardoise de TRELAZE symbolise les matériaux nobles utilisés dans la qualité des restaurations figurant au catalogue des primés, dont la reconnaissance fait l'objet d'une cérémonie financée par le conseil départemental tous les deux ans. Elle remercie l'implication de tous pour cette belle reconnaissance collective au profit de notre commune.

**1 – GENDARMERIE**

Mme le Maire et Patrice VÉRITÉ relatent leur réunion du 6 Février 2018 en préfecture d'Angers en présence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Saumur, les représentants du service départemental des Domaines et de l'agence régionale du Crédit Agricole. Cette réunion faisait suite à une précédente réunion du 22 novembre 2017 infructueuse.

Le sujet était de fixer les montants du loyer payé par la Direction du Patrimoine Immobilier de la gendarmerie en fonction de l'estimation faite par les Domaines et de déterminer le montant de l'annuité du crédit-bail payée par la commune au crédit agricole afin que soit rédigé le nouveau contrat de bail sur 9 années, révisable tous les trois ans. Le précédent bail de neuf ans étant clos depuis fin novembre 2017, il était indispensable d'aboutir sur un consensus afin de rédiger le nouveau bail. Après discussion, les Domaines ont expliqué qu'ils s'appuyaient sur l'Indice de Révision des Loyers (IRL) tel qu'applicable depuis l'entrée dans les lieux en 2008.

Le crédit agricole a présenté un document avec trois possibilités selon l'analyse annexée :

- Ne rien changer au tableau de financement actuel
- Proposition n°1 : Rembourser de manière égale tous les ans jusqu'à la fin 2038 en augmentant le montant annuel
- Proposition n°2 : Allonger de 5 années le délai de remboursement en allégeant l'annuité, mais en rajoutant une somme de 216 649 € à répartir sur les 25 années restantes.

**Suite à la proposition unanime de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- Accepte le montant du loyer de 96 942,38 € proposé par les Domaines afin qu'un nouveau bail puisse être rédigé
- Opte pour la troisième proposition du crédit agricole qui consiste à rallonger la durée de remboursement, mais à diminuer de manière conséquente l'annuité qui s'établira désormais sans augmentation à 113 157 €.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à leur bonne exécution.

## 2 – PROJET QUATRE LOTS PERDRIELLES

M. GASCHET, ABF, et Mr LECLERC, ALTER Public, se sont rencontrés en mairie Vendredi dernier pour examiner la proposition d'implantation des quatre lots destinés à être mis en vente au printemps. Le cabinet VUE d'ICI, chargé du projet, fournira les conseils nécessaires aux acheteurs pour l'implantation et la valorisation de leur projet. Afin de lancer la réalisation des quatre lots qui représentent la première tranche de la ZAC, Madame le Maire expose que La commune de Fontevraud l'Abbaye est propriétaire de plusieurs parcelles situées dans le périmètre de la ZAC des Perdrielles dont l'aménagement a été confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou), devenue SPL de l'Anjou le 26 février 2015, puis devenue ALTER Public le 1<sup>er</sup> Juillet 2016, dont la commune est actionnaire, par la voie d'un traité de concession d'aménagement en date du 22 décembre 2014.

Afin de mener à bien cette opération, ALTER Public doit se rendre propriétaire de l'ensemble des emprises situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement. Dans le cadre de la réalisation du projet il était notamment convenu de vendre à ALTER Public les biens, propriétés de la commune, suivants :

- La parcelle en nature de terre située à Fontevraud l'Abbaye, au lieudit « les Perdrielles », cadastrée section D n°1034, d'une superficie de 16a 79ca
- la parcelle en nature de terre située à Fontevraud l'Abbaye, au Lieudit « les Perdrielles », cadastrée section D n°1035, d'une superficie de 41ca ;
- la parcelle en nature de terre située à Fontevraud l'Abbaye, au Lieudit «Les Perdrielles », cadastrée section D n°1036, d'une superficie de 16a 39ca ;
- Et la parcelle en nature de terre située à Fontevraud l'Abbaye, au Lieudit « Les Perdrielles », cadastrée section D n°1037, d'une superficie de 11 ca.

Soit une superficie totale de 34a 70ca.

Il est ici précisé que lesdits biens correspondent à l'emprise de la première tranche de ladite opération d'aménagement.

D'un commun accord entre la commune et ALTER Public et afin de se conformer au bilan prévisionnel, il est prévu de céder l'ensemble de ces biens au prix d'UN (1) EURO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 14 POUR, 4 CONTRE et un absent,

**DECIDE** de vendre à ALTER PUBLIC, Société Publique Locale au capital de 300.000€ dont le siège social est situé à ANGERS(49100) 48C Boulevard du Maréchal Foch, inscrite au Registre du Commerce d'Angers sous le numéro 528 848 153, les biens immobiliers visés ci-dessus moyennant la somme globale de UN (1) EURO et que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur,

**DESIGNE** les Notaires associés de SAUMUR, 26 rue Beurepaire, pour procéder à la signature de l'éventuel contrat et l'acte authentique de vente,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ladite vente.

## 3 –RETOUR A QUATRE JOURS REFORME SCOLAIRE 2017

Le Décret BLANQUER préconisant la possibilité d'une demande de dérogation au cadre général de l'organisation de la semaine scolaire pour un passage à 4

jours ne précise pas, ainsi que les articles modifiés, l'obligation de délibération du Conseil Municipal dans son ensemble sur ce thème.

Toutefois, les services Académiques demandent une délibération du conseil municipal en complément des votes des Conseils d'Écoles qui ont eu lieu en Octobre 2017 (Cf CR CM Octobre et Décembre 2017) au sein desquels le conseil municipal avait approuvé le passage à quatre jours à compter de la rentrée 2018/2019.

Sans remettre en cause la précédente décision collective, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote sur le bien-fondé de cette nouvelle réforme en considérant que le bien-être de l'enfant serait mieux pris en considération dans le maintien à quatre jours et demi d'école et sur le vœu d'une réforme plus approfondie et éclairée.

Le résultat est le suivant : 7 POUR, 9 CONTRE, 2 ABSTENTIONS et un absent.  
La délibération sera transmise aux services du DASEN.

#### **4 – DEVIS VESTIAIRE DE LA CADHUMEAU**

Deux devis sont proposés pour les vestiaires sinistrés, un complet comprenant désamiantage et démolition, l'autre comprenant un opérateur désamiantage et un opérateur démolition. En rappel du dernier Conseil municipal, celui-ci retient un opérateur unique et le mieux disant en désamiantage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

**ACCEPTE** le devis mieux disant de l'entreprise JUSTEAU de 13 717,80 € TTC. Les travaux seront à terminer avant début juin.

**AUTORISE** Mme le Maire ou son Adjointe à signer le devis retenu.

#### **5 – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Les travaux de sécurisation et de rénovation des bâtiments publics proposés en 2018 (écoles, gendarmerie) sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. La proposition de donner l'autorisation à Mme Le Maire de demander cette subvention auprès de services de l'Etat au taux le plus élevé est soumise au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 18 POUR et un absent.

**AUTORISE** Mme le Maire à demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès des Services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

#### **6- DROIT DES SOLS**

L'Agglomération Saumur Val de Loire a pris la compétence de gestion des droits des sols. Les pôles de Saumur, Doué la Fontaine et Longué sont chargés de cette compétence pour instruire les dossiers de toute l'agglomération. La commune étant rattachée au pôle de Saumur, nos dossiers continueront d'être traités par le personnel identifié.

Le coût établi pour ce service est fixé à 0.75 €/habitant/ an et 150.00 € par dossier traité.  
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal ; 18 POUR

**ACCEPTE** le nouveau barème fixé pour le droit des sols, inscrira le montant nécessaire au budget 2018.

#### **Questions diverses :**

- Le PNR a obtenu le financement pour accompagner la démarche de revitalisation du centre-bourg. M. MATTEI va collaborer avec Aurélie GAUDEAU sous l'égide de Patrice VERITE dans le comité de pilotage qui se réunira début avril.

- M. VAN DER LINDEN de FLOWER CAMPING qui gère l'aire de Ccars de SAUMUR OFFARD, a transmis l'esquisse d'aménagement d'une aire de Ccars sur la parcelle prévue à cet effet. Elle est envoyée au service départemental des routes et de l'ingénierie pour analyse et intégration dans le projet global en cours, en attente des retours techniques.

- Un rendez-vous avec notre médecin est prévu jeudi 22 février après-midi, afin de partager la réflexion autour de l'avenir du cabinet médical.

- Une visite de l'hôtel de Région est programmée le vendredi 13 avril 2018 après-midi. Les conseillers intéressés sont priés de se manifester auprès du secrétariat afin

d'organiser le déplacement soit en bus soit en covoiturage. Des précisions seront apportées au plus vite sur la possibilité d'une autre visite le matin et de prendre un repas sur place.

**DATES A PREVOIR :**

**28 février à 18h00 :** Réunion Concertation

**15 Mars à 14h00 :** Réunion Finances

**4 avril 2018 à 18H15 :** CCAS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU BUDGET PRIMITIF 2018

**4 Avril 2018 à 19H :** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU BUDGET PRIMITIF 2018 en présence de Mme KAPFER

Régine CATIN		Anne-Marie GERVAIS	
Patrice VÉRITÉ		Marie-Claude JOLY	POUVOIR M.BAUDOT
Fabienne RANGER		Brigitte DURAND	
Philippe BOURGEOIS		Patrick DUVIC	
Sandrine LION		Jacques CAILLEUX	ABSENT
François JOST		Antoine FONT	
Martine BAUDOT		Carole CHEVREUX	
Éric BEC	POUVOIR F.LAURENT	Jean-Pierre MONS	
Louissette TRICHET	POUVOIR S.LION	Marie-Paule FOUACHE	POUVOIR JP MONS
Fabien LAURENT			